# Le 9<sup>ème</sup> rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale

# 1. En région bruxelloise, la pauvreté a de nouveau augmenté

Trop de Bruxellois n'ont pas de travail stable et par conséquent, n'ont pas de revenu qui leur permette de bâtir un avenir digne. Cette situation a un impact important sur d'autres dimensions de la pauvreté, telles que le logement, l'enseignement et la santé.

Un grand nombre d'indicateurs montrent de nouveau une recrudescence du nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. L'aide sociale a augmenté de 6,6 % entre 2001 et 2002. Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, 7,6 % des Bruxellois de plus de 65 ans dépendent d'allocations minima; 11,2 % de la population majeure entre en ligne de compte pour l'octroi d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé. En 2003, le chômage des Bruxellois a dépassé les 20 %. Ces chiffres donnent une indication du nombre minimum de personnes qui ont des difficultés financières en Région de Bruxelles-Capitale.

## 2. Situation à Bruxelles plus critique que dans les autres régions

Plus d'un quart des Bruxellois vit dans un ménage sans revenu du travail et près d'un quart des Bruxellois vit dans un ménage qui reporte ses soins de santé pour des raisons financières.

En 2002, le montant du revenu d'intégration sociale d'une famille mono-parentale s'élevait à 42 % du revenu moyen en Belgique. Cela représente moins de 60 % du revenu médian équivalent, qui est utilisé comme seuil minimal de revenu pour les indicateurs européens de risque de pauvreté!

### 3. Situation des jeunes

La Région de Bruxelles-Capitale suit une évolution démographique différente des autres régions. La population y augmente le plus et c'est la seule région où la population rajeunit. Au moins 2,3 % des 0-19 ans vit dans un ménage qui a de sérieuses difficultés financières. Cela représente 8 fois plus qu'en Flandre et 3,5 fois plus qu'en Wallonie ; 40 %

Ce rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale¹a été réalisé en collaboration avec les CPAS, avec près de 100 services sociaux publics et privés et avec près de 20 associations d'habitants concernés par la pauvreté. Nous reprenons ici quelques extraits des conclusions.

en bref

des enfants bruxellois vit dans un ménage sans revenus du travail.

En 2002, près d'un quart des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avait moins de 25 ans. Parmi les bénéficiaires de l'équivalent RIS, les 30 ans forment le groupe le plus important. Pour les deux catégories (RIS et équivalent RIS), la moitié a moins de 35 ans. Les jeunes sont en grande partie les victimes du chômage, près d'un tiers des 18-24 ans est sans emploi. Parmi les Bruxellois de 20 à 29 ans, 30 % a peu de qualification (diplôme inférieur à l'enseignement secondaire supérieur), c'est plus que la moyenne belge (20 %).

### 4. Mission impossible pour les CPAS

Malgré la création de services d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS, le nombre de leurs bénéficiaires ne diminue pas. Les besoins d'accompagnement des personnes qui sont exclues de notre société dépassent les moyens des CPAS.

## 5. Revenus de beaucoup de Bruxellois trop faibles pour vivre décemment

Les revenus des Bruxellois sont inférieurs à la moyenne du pays, sauf en ce qui concerne les plus riches. Par contre, le montant des allocations minimales sont identiques dans tout le pays.

Dans la région bruxelloise, plus de 50% des ménages ne peuvent équilibrer leurs dépen-

T. Roesems et A. Perdaens; Observatoirede la Santé et du Social; avril 2004. Le rapport peut être obtenu en français et en néerlandais sur simple demande à l'Observatoire de la Santé et du Social, 183 av. Louise, 1050 Bruxelles, 02/552.01.89, ou par courriel à <observat@ ccc.irisnet.be>. Vous pouvez aussi visiter le site < www. observatbru. he>.

(1) service à gestion séparée de la Commission communautaire commune. ses avec leurs revenus : ils dépensent plus qu'ils ne gagnent. De plus, à l'exception des plus riches, les dépenses des Bruxellois sont globalement inférieures à la moyenne du pays. La plus grande part du budget des Bruxellois est consacrée au loyer, à la consommation d'énergie, aux frais médicaux et pharmaceutiques et aux impôts et taxes.

#### 6. Les Bruxellois sont plus surendettés

Selon la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, qui rassemble les informations sur le crédit à la consommation, 11,5 % des Bruxellois sont surendettés, alors que c'est le cas pour 8,3 % des habitants du pays. Parmi les personnes qui s'adressent à un service de médiation de dettes, les personnes qui ont des revenus de remplacement sont surreprésentées.

Seules les dettes liées au crédit à la consommation font l'objet d'un recensement clair et complet grâce à la loi et à l'existence de la Centrale des crédits aux particuliers au sein de la Banque nationale. Les dettes de loyers, d'énergie, de téléphone, de soins de santé, d'assurances et de pensions alimentaires sont difficilement quantifiables. Les statistiques concernant ces arriérés de paiement sont soit inexistantes, soit partielles, soit non centralisées, soit non communiquées par les organismes concernés, y compris par certaines administrations publiques.

Les Bruxellois consacrent en moyenne 25,5 % de leurs dépenses pour le loyer alors que pour le pays, ce taux est de 21 %.

Certains CPAS Bruxellois constatent que cette part peut s'élever à plus de 50 % du revenu d'intégration sociale.

La moitié des Bruxellois a des revenus qui les classe dans les critères d'admission des logements sociaux, alors que 7,7 % des logements bruxellois sont des logements sociaux ou assimilés et que 25.000 familles (juin 2004) sont inscrites sur la liste d'attente des logements sociaux. Les personnes défavorisées confirment qu'elles préfèrent payer le loyer afin d'éviter de se trouver sans

toit, et retarder ou économiser d'autres dépenses telles que la nourriture, l'énergie, la santé ; 40 % des ménages bruxellois estiment que les dépenses de santé sont difficiles à supporter pour des raisons financières, alors que pour les ménages à faibles revenus, cette proportion est de 70 %. De plus en plus de factures d'hospitalisation ne peuvent plus être payées.

Il y a beaucoup de demandes d'aides financières de débiteurs d'aliments dont l'intégralité des revenus a été saisie suite au non-paiement de la pension alimentaire, mais ce nombre est difficile à quantifier. En outre, les CPAS procèdent à des avances sur pensions alimentaires impayées. C'est ainsi qu'en 2002, 324 avances ont été effectuée par 11 CPAS bruxellois.

En 2000 et 2001, 47 % des résidents bruxellois en maison de repos sont aidés par les CPAS.

Selon certaines sources, les dettes fiscales auraient augmenté de 76 % depuis 1980. De nombreuses dispenses de paiement des cotisations de sécurité sociales sont octroyées aux indépendants chaque année.

### 7. Conséquences du surendettement

Les conséquences du surendettement sont dramatiques pour nombre de personnes, leur vie se module au rythme des échéances de remboursement et de la peur de l'huissier.

Les familles surendettées doivent gérer des situations impossibles qui les épuisent psychologiquement. L'étroitesse de leur budget les oblige à choisir des dépenses prioritaires. Toutes les dépenses doivent toujours être maîtrisées. Elles se sentent stigmatisées par le regard des autres.

Le surendettement est un frein important à la participation à la vie sociale. Il peut entraîner le repli sur soi, la désocialisation physique et intellectuelle notamment à cause du harcèlement des créanciers, des intermédiaires de crédit et de certains huissiers. Les saisies laissent des traces psychologiques.

### 8. Fourniture d'énergie minimale

Des dispositions légales en vue d'assurer la fourniture d'énergie minimale et de prévenir les coupures de fourniture de gaz à usage domestique et d'eau ont été prises en Région de Bruxelles-Capitale et ces dispositifs sont actuellement revus en vue de leur amélioration. Certaines communes octroient des aides financières à l'énergie pour certaines catégories de personnes. Cependant, de nombreuses personnes vivent dans des situations de fourniture minimale d'énergie voire de coupures. La question reste épineuse.

La Coordination Gaz-Electricité-Eau a mis sur pied un « Réseau de vigilance pour la gestion du contentieux en énergie ». Il rassemble les praticiens des services de médiation de dettes publics et privés vise à garantir la prise en compte dans les différents dispositifs des difficultés sociales et financières des ménages bruxellois. La CGEE assure également un rôle de groupe de pression en vue de l'accès à l'énergie pour tous.

#### 9. Conclusions

Les indicateurs disponibles ne montrent en aucun cas une diminution de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. La plus grande préoccupation pour l'avenir de la région n'est pas le vieillissement de la population, mais bien le nombre de jeunes sans perspectives d'avenir, les grandes différences entre pauvres et riches, les attentes importantes envers le secteur social comparativement aux moyens disponibles et le manque de politique coordonnée de lutte contre la pauvreté.

Au moins un quart des ménages bruxellois est confronté à d'importantes difficultés financières. Beaucoup de Bruxellois sont touchés par le surendettement. Les conséquences sur la vie quotidienne des personnes et par conséquent sur la vie sociale sont innombrables. Les mesures prises pour lutter contre le surendettement sont positives, mais elles ne peuvent pas offrir des solutions suffisantes tant qu'un grand nombre de Bruxellois qui vivent des minima sociaux ne

disposent pas d'un revenu suffisant pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

En ce qui concerne les propositions, nous renvoyons au rapport complet. Une première série de propositions est basée sur l'analyse consacrée aux indicateurs de pauvreté et ont été formulées par l'Observatoire de la santé et du Social. Ces 16 propositions visent à améliorer le recueil des données et l'élaboration de la politique de lutte contre la pauvreté.

#### Améliorer la lutte contre la pauvreté passe par l'augmentation des revenus minima et la lutte contre le surendettement

Une deuxième série de propositions d'actions fait suite à l'évaluation portant sur le manque de revenus et le surendettement. Ces propositions ont été élaborées en concertation avec différents organismes publics et privés et avec des personnes concernées par la pauvreté.

Ces 68 propositions s'articulent dans différents domaines :

- en matière d'aide sociale
- en matière de sécurité sociale
- au point de vue de l'organisation des serservices sociaux et des services de médiation de dettes
- en matière d'aide juridique
- au point de vue de la politique fédérale régionale, et communale de lutte contre le surendettement
- en termes de simplification des lois et des procédures
- au point de vue de l'évaluation des différentes mesures mises en place.

A lire et à débattre...